

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 21 avril 2020 portant prolongation des inscriptions aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine ouverts par l'arrêté du 6 mars 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine

NOR : MICB2010085A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 21 avril 2020, la date limite des inscriptions aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine ouverts par l'arrêté du 6 mars 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine est prolongée au 29 mai 2020.

Les dossiers de candidature dûment remplis, signés et complétés des pièces justificatives demandées devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception au plus tard le 29 mai 2020, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Institut national du patrimoine, service des concours, 2, rue Vivienne, 75002 Paris.